pressement de s'enrichir & accroître aux dépens d'un chacun entrerent pour beau-

coup (a).

. Puisse-

lesyeux

é si arti-

Le fignal

né par le es, trop

reillent,

au mo-

du tem-

propha-

Rement

nation si

ne tar-

preuves

tout en.

connu

es (a),

it qu'en

eux cens

Royau-

u'ils a-

t pas à

parmi.

t à les du sei-

eur em-

Monsieur du Belloy Avocat Gé- II. néral du Parlement de Toulouse por- de M. du tant la parole le 21 Mars 1595 re-Belloy présentoit ces Peres comme des Gens Avocat prompts & hardis à se fourrer ès maisons du Parleprivées & particulieres avec trop de pri-ment de Toulou. vauté & de curiosité. Nous devons donc, se où il a joutoit ce Magistrat, avoir mextrême teproche aux Jeregret & pleurer en nos ames d'avoir nour- suites l'iri ces sempens, les avoir enrichis & so-vation du patrimoimentes non-seulement aux dépens de nos ne des fasubstances & facultés & L'EXHERÉ-mille. DATION D'UN INFINI NOMBRE DE FAMILLES; mais plus pour nous avoir cause les maix que souffrons ; par leur fausse doctrine nous ont divises & décousus par factions, par monopoles, & partialités schismatiques; avoir produit en notre nation le nom, l'opprobre, & l'infamie d'assassins, sacrileges & parricides de nos

(a) Recueil de Mémoires, pieces, instructions, ambassades, donné à la suite de l'histoire du Cardinal de Joyeuse par M. Aubery en 1654 & imprimé avec privilege.

Rois. La Cour ayant egard aux conclu-

A iv